

---

**ARRETE du PRESIDENT**

**N° 2024-54**

**IBG/RR**

**OBJET** : Concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux, session 2024 – **Arrêté portant liste des admis**

Le Président,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.4311-1, L.4311-3, L.4311-4 et L.4311-5,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.132-10, L.320-1 à L.321-3, L.325.19, L.325-30, L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicable aux cadres d'emploi des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, et notamment l'article 2,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement notamment des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-20 du code de la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi de même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestions,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 29 février 2024, fixant la liste des candidats admis au concours,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste des candidats déclarés admis à la session 2024 du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers en soins généraux, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à soixante-sept (67) admis.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur le site du CIG de la petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Le .....07/03/2024.....

Jusqu'au .....04/09/2024.....



Fait à Pantin, le 29 février 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Benoît HAUDIER".

Benoît HAUDIER

**ANNEXE A L'ARRETE N°2024 - 54 du 29 février 2024**  
**Portant liste des admis au concours d'infirmier en soins généraux territorial**

**SESSION 2024**

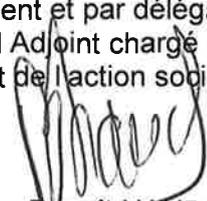
ABELLO Camille	GRADEL Cressy
ACUN Melek	GRAUX Corinne
ARÁAI Zaïna	JOUNEAUX Christelle
BABIK Agnès	LAOUADI Nordine
BALAZOT Pauline	LARGANGE Rosette
BASTIEN François	LARGEN Ketsia
BELKADI Nora	LE GAC Cyrielle
BERNARDON Julie	LE NORET Pauline
BIENS Marie-Rose	LOUARN Margot
BISSIERE Karine	MARTINEZ Laura
BOUCHEREAU Clémentine	MENU Mathilde
BOUNOUA Lydia	MEUNIER Marceau
CAMIER Alexander	MOUSSIT Fatima
CARTON Helena	OUVIERE Cecile
CAUX Caroline	PAILLARD Andréa
CAVALLERO Tony	PAREDES VENTURA Sufia
CHAULET Alexia	PERROCHEAU Justine
CHERIK Saoussène	PETH--ZIAMNI Maxime
CIBOT Aurélie	PIRRITANO Vincent
COLLET Aurélie	PROVOST Laurine
COSTE Carole	RENAUD Justine
DEVASSINE Lionel	RODRIGUEZ Nadia
DIAS FURTADO Sandy	RUCCELLA Laure
DUFLOT Claire	SAAD SCHWARTZ Clara
DUMOND Carole	SIDIBE Laure
ESCUDIER Damien	STRAZEL Lindsay
FOURMENT Cristele	SULEMAN Fatima
FRIEDMANN Aude	THERY Guillaume
GALAND Jennifer	THOMAS Carole
GALERNE Marianne	TOURE Fatoumata
GIRIER-DUFOURNIER Geraldine	TOUSSAINT Elodie
GLADY Karène	VAUX Esther
GONCALVES Léa	VITI Fiona
GOUYETTE Sandrine	

Arrête la présente liste à 67 (soixante-sept) admis.

Fait à Pantin, le 29 février 2024



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint chargé des  
concours, de la santé et de l'action sociale,

  
Benoît HAUDIER

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20240229-2024-54-AR  
Date de télétransmission : 07/03/2024  
Date de réception préfecture : 07/03/2024